

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Bâtiment d'intervention - La Macaza	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF236-133529/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client R.042764.001	Date 2013-05-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-250-12299	
File No. - N° de dossier MTC-2-35366 (250)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-05-23	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cyr, Nicolas	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc250
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3389 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: 321 chemin de l'Aéroport La Macaza (QC) J0T 1R0	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EF236-133529/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.042764.001

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

MTC-2-35366

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc250

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CET APPEL D'OFFRE EST, PAR LA PRÉSENTE, MODIFIER COMME SUIT:

Prorogation de la date de clôture: du 16 mai 2013 (14h) au 23 mai 2013 (14h).

Si vous nous avez déjà fait parvenir votre soumission, mais que vous désirez la reconsidérer, nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre soumission révisée, sous pli cacheté ou par fax, avant la nouvelle date limite. Le numéro de la soumission et la nouvelle date de clôture doivent figurer sur l'enveloppe cachetée ou sur la page 1 de l'appel d'offre.

Voir l'Addenda 001 joint à cette modification.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS

Le présent addenda fait partie intégrante des documents de soumission et a pour objet de modifier et clarifier les plans et devis du projet précité. Les modifications décrites ci-après entrent en vigueur immédiatement.

This document shall be read with and forms an integral part of the Contract Documents. It modifies and clarifies the drawings and the specifications of the above mentioned project. The modifications described herein come into force immediately.

ARCHITECTURE

Modifications au cahier des charges / Modifications to Specifications

Référence Section 14 20 00 Ascenseur / Elevator

Produits acceptables:

- .1 Modèle hydraulique à câbles, de type commercial, modèle GT-500 LU/LA, tel que fabriqué par le Groupe manufacturier d'ascenseur Global-Tardif Inc.
- .2 Modèle hydraulique à câbles, de type commercial, modèle Galaxy LU/LA, tel que fabriqué par le Groupe Noddem Inc.

Acceptable products:

- .1 Hydraulic roped elevator, model GT-500 Commercial LU/LA, manufactured by Global Tardif Elevator Manufacturing Group inc.
- .2 Hydraulic roped elevator, model Galaxy Commercial LU/LA, manufactured by Groupe Noddem Inc.

Modifications aux dessins / Modifications to Drawings

- Remplacer les dessins correspondants par les dessins suivants révisés ci-attachés / Replace the corresponding drawings with the following revised drawings attached:
- A101 rév. 1, A202 rév.1, A512 rév.1

CIVIL/STRUCTURE

Voir l'addenda C-01 ci-joint, civil / See the attached addendum C-01, civil

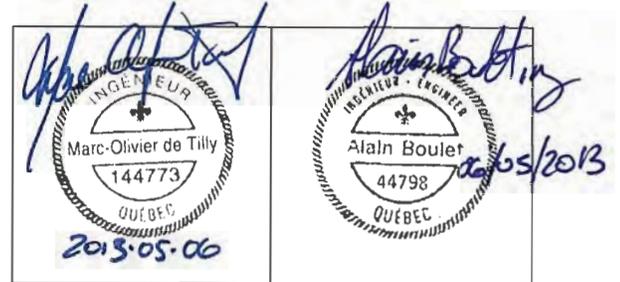
MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ

Voir l'addenda no 1 ci-joint, mécanique et électricité / See the attached addendum no 1, mechanical and electrical

Addenda émis précédemment / Addenda issued previously:

Aucun / None

Préparé par / Prepared by: M.A.		Approuvé par / Approved by: M.S.
---------------------------------	--	----------------------------------

ADDENDA PAGEAU MOREL N° 1

Mécanique

Électricité

1 GÉNÉRAL

- 1.1 Le présent addenda fait partie intégrante des documents du contrat et doit être lu conjointement avec les documents. Il a préséance en cas de contradiction.

2 PORTÉE

- 2.1 Modifications électromécaniques aux plans et devis.

3 DESCRIPTION MÉCANIQUE**3.1 Devis****3.1.1 Section 21 13 13 « Systèmes d'extincteurs automatiques sous eau »**

- .1 L'article 1.2.3 est ajouté comme suit :

« .3 CSA Série B64 01, Dispositifs antirefoulement et casse vide. »

- .2 L'article 2.12 est ajouté comme suit :

« 2.12 DISPOSITIFS ANTI REFOULEMENT

- .1 Appareils conformes aux normes CSA de la série B64, destination selon les indications, du type à blocs à clapets de retenue jumelés avec mise à l'air libre ou brise-vide intermédiaire. »

3.1.2 Section 22 10 10 « Plomberie – Pompes »

- .1 L'article 2.2 est ajouté comme suit :

« 2.2 POMPES DE PUISARD SUBMERSIBLES (P-4)

- .1 Débit : selon les indications.
.2 Installations, approuvées par la CSA : pompe en polypropylène avec aluminium recouvert, arbre en acier inoxydable, roue non obturable en thermoplastique et garniture mécanique d'étanchéité de l'arbre.

ADDENDA PAGEAU MOREL N^o 1

- .3 Moteur: puissance conforme aux indications, hermétique, muni d'une protection contre les surcharges.
- .4 Commande : régulateur de niveau incorporé, à plongeur et contacteur.

3.1.3 Section 22 30 05 « Chauffe-eau domestique »

- .1 L'article 2.3 est ajouté comme suit :

« 2.3 RÉSERVOIR D'EXPANSION THERMIQUE POUR EAU POTABLE

- .1 Réservoir en acier avec apprêt, diaphragme en butyle, raccord en acier inoxydable pour une pression d'opération de 1 034 kPa et une température d'opération de 93 °C.
- .2 Capacité : 8 L avec volume acceptable de 3.44 L, 264 mm de haut par 254 mm de diamètre. »

- .2 L'article 3.2.1 est modifié comme suit :

« Installer les chauffe-eau **et les accessoires** conformément... »

3.1.4 Section 22 42 01 « Plomberie – Appareils spéciaux »

- .1 L'article 2.8.1 est modifié comme suit :

« 2.8.1 Appareils conformes aux normes CSA de la série **B64.5**, destination selon les indications, **à double clapet, avec valve à billes intégrées, pour usage avec de l'eau potable et clapet accessible pour inspection et entretien sans désinstaller le dispositif.** »

3.1.5 La section 23 25 00 « Traitement de l'eau des installations de CVCA » est ajoutée au devis et émise avec le présent addenda. La table des matières est mise à jour mais non émise.

3.1.6 Section 23 36 00 « Éléments terminaux de réseaux aérauliques »

- .1 L'article 2.2.6 est modifié comme suit :

« Le thermostat électronique doit être **compatible avec** l'élément terminal... »

- .2 L'article 2.2.7 est modifié comme suit :

« .7 Le bloc de commande/régulation électronique **pour le raccordement aux contrôleurs (voir Division 25).** »

- .3 L'article 2.2.8 est abrogé.

ADDENDA PAGEAU MOREL N^o 1

3.1.7 Section 23 73 10 « Traitement de l'air – Ensembles de blocs autonomes »

.1 La puce suivante est ajoutée à l'article 2.10.6.10 :

« • ou équivalent approuvé. »

.2 L'article 2.6.1 est modifié comme suit :

« .1 Selon les indications, **avec mélangeur d'air.** »

3.1.8 Section 25 30 01 « SGE – Contrôleurs de bâtiments »

.1 L'article 2.7 est ajouté comme suit :

« 2.7 INSTALLATIONS EXISTANTES

.1 Les installations existantes du complexe fonctionnent sur système provenant du manufacturier « Siemens » et les nouvelles installations devront se conformer à l'intégration de ce manufacturier. »

3.2 Dessins

3.2.1 Les dessins sont révisés selon la liste des dessins présente sur la feuille M-001, révision 1.

4 DESCRIPTION ÉLECTRICITÉ

4.1 Devis

4.1.1 Section 26 12 19 « Transformateurs sur socle, à diélectrique liquide, moyenne tension »

.1 L'article 2.1.6 est abrogé.

.2 L'article 2.1.8 est modifié comme suit :

« .8 Bornes basse tension, du type à **plage NEMA à 4 trous.** »

.3 L'article 2.1.10 est modifié comme suit :

« .10 Interrupteurs **de charge** aux primaires **à quatre (4) positions** :

.1 **Ligne A.**

.2 **Ligne 13.**

.3 **Lignes A et B.**

.4 **Circuit ouvert.** »

ADDENDA PAGEAU MOREL N^o 1

.4 Le texte suivant est ajouté à l'article 2.5.7 :

« .7 ... étanche adjacente. **Le transformateur et le panneau de distribution se retrouvent dans le même boîtier, dans deux compartiments séparés. La section du transformateur est munie de deux portes d'accès verrouillables. Celle du panneau de distribution est munie d'une porte d'accès également verrouillable.** »

.5 L'article 2.5.8 est ajouté comme suit :

« .8 Le nouveau transformateur et son panneau de distribution seront assemblés de la même façon que ceux existants. Des photos de l'installation existante sont jointes en annexe. »

.6 Les articles 3.3.1 et 3.3.2 sont ajoutés comme suit. Notez que la numérotation des articles 3.3.1 à 3.3.8 changera pour devenir 3.3.3 à 3.3.11.

« .1 Les travaux relatifs au démantèlement du transformateur existant et l'installation du nouveau transformateur devront être coordonnés avec les représentants de l'établissement. Ces travaux devront être exécutés dans une fenêtre de temps de 12 heures maximum et ce, entre 16 h l'après-midi et 4 h le matin.

.2 Les travaux exigeront des manœuvres sur le réseau 4,16 kV. L'équipement de ce réseau est âgé et parfois même désuet. Utilisez les services d'une entreprise spécialisée en entretien préventif sur des réseaux moyenne tension pour réaliser ces travaux. Une preuve de cette expertise sera exigée. »

.7 L'annexe « Photos de l'installation existante » est émise avec le présent addenda.

4.1.2 Section 26 24 16.01 « Panneaux de distribution à disjoncteurs »

.1 Les panneaux électriques de l'annexe de la section sont mis à jour selon la liste des panneaux émis avec le présent addenda.

4.1.3 Section 27 13 00 « Câblage d'ossature de télécommunications »

.1 Le paragraphe 2.2.1 est modifié comme suit :

« .1 Unité d'alimentation sans coupure, à installer dans le cabinet de la salle **D25-220**. »

.2 Le paragraphe 3.2.1 est modifié comme suit :

« .1 L'Entrepreneur fournira et installera un cabinet et un bâti pour les services de télécommunications dans la salle **D25-220**. »

ADDENDA PAGEAU MOREL N° 1

.3 Le paragraphe 3.2.5 est modifié comme suit :

« .5 Réaliser la mise à la terre du cabinet et du bâti. Relier le cabinet et le bâti à la barre de MALT de la salle **D25-220** chacun par son propre câble. Utiliser le kit de connexion indiqué et un câble de MALT calibre n° 6 en cuivre, enveloppe verte. »

.4 Le paragraphe 3.4.2 est modifié comme suit :

« .2 Un câble à 100 paires de catégorie 3 pour le service de signalisation et un câble à 50 paires ou 2 câbles de 25 paires de catégorie 6 pour le service de téléphonie relieront les salles **D25-220** et D-20-003. »

.5 Le paragraphe 3.4.2.1 est modifié comme suit :

.1 Dans les salles **D25-220** et D20-003, terminer les câbles de distribution verticale de 50 et 100 paires pour les services de téléphonie et de signalisation dans les panneaux muraux par enfichage indiqués aux dessins. »

.6 Le paragraphe 3.4.2.2 est modifié comme suit :

« .2 Les deux câbles seront protégés aux deux extrémités par des dispositifs de protection contre les surtensions indiqués. Toutes les paires doivent être protégées. Utiliser les barres de mise à la terre des salles **D25-220** et D20-003. »

.7 Le paragraphe 3.6.2 est modifié comme suit :

« .2 Côté salle **D25-220**, le câble à 96 fibres optiques sera terminé dans un nouveau panneau de fibres optiques installé dans le nouveau rack de télécommunications, tel qu'indiqué aux dessins. »

4.2 Dessins

4.2.1 Les dessins sont révisés selon la liste des dessins présente sur la feuille E-001, révision 1.

Part 1 Généralités

1.1 SOMMAIRE

- .1 Contenu de la section
 - .1 Matériaux, matériels, composants et produits chimiques nécessaires à la mise en place d'un système complet de traitement de l'eau des installations de CVCA.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches signalétiques (FS).

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation des fabricants concernant les produits conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre. Préciser les caractéristiques des produits, les critères de performance et les contraintes.
- .2 Dessins d'atelier
 - .1 Soumettre les dessins d'atelier requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .3 Assurance de la qualité : soumettre les documents ci-après conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
 - .1 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .4 Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux
 - .1 Soumettre les fiches d'exploitation et d'entretien requises et les joindre au manuel mentionné à la section 01 78 00 - Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

1.4 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Emballage, expédition, manutention et déchargement
 - .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant et aux prescriptions de la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits.
- .2 Gestion et élimination des déchets
 - .1 Gestion et élimination des déchets de construction/démolition : trier les déchets en vue de leur réutilisation/réemploi et de leur recyclage conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

Part 2 Produits**2.1 FABRICANTS**

- .1 Le matériel de traitement de l'eau et les réactifs doivent être fournis par un seul et même fabricant, qui doit également assurer l'entretien des appareils.

2.2 DOSEURS À DÉPLACEMENT

- .1 Construction soudée en acier, pression nominale de 690 kPa, température nominale de 90 degrés Celsius.

2.3 CANALISATIONS D'ALIMENTATION EN RÉACTIFS

- .1 En matériau résistant aux réactifs véhiculés.

2.4 MATÉRIEL DE TRAITEMENT DE L'EAU DES SYSTÈMES HYDRONIQUES

- .1 Installations de chauffage à eau chaude : doseurs à déplacement d'une contenance de 19 L, pression de service de 690 kPa.
- .2 Filtres microniques pour doseurs à déplacement
 - .1 Débit correspondant à 2 % du débit de recirculation de la pompe, à la pression de service.
 - .2 Six (6) jeux de cartouches filtrantes pour chaque type et chaque diamètre de filtre micronique.

Part 3 Exécution**3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT**

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à l'installation des produits, et aux indications des fiches techniques.

3.2 INSTALLATION

- .1 Sauf indication contraire, installer les systèmes de traitement de l'eau des installations de CVCA conformément à la section VII du ASME Boiler Code ainsi qu'aux normes et exigences des autorités compétentes.
- .2 Réaliser l'installation de manière qu'il y ait un dégagement suffisant pour permettre l'entretien et la réparation du matériel.

3.3 CANALISATIONS DE RÉACTIFS

- .1 Poser des croix aux changements de direction. Obturer les raccords non utilisés au moyen de bouchons mâles.

3.4 NETTOYAGE DES INSTALLATIONS MÉCANIQUES

- .1 Soumettre à l'approbation du Représentant du Ministère un exemplaire du document énonçant les méthodes de nettoyage recommandées et les produits chimiques à employer.
- .2 Rincer les différents systèmes mécaniques à l'aide de produits chimiques approuvés, conçus pour éliminer les matières grasses, la calamine, les enduits protecteurs et les autres corps étrangers. Les produits chimiques employés doivent prévenir la corrosion des matériaux et ils ne doivent présenter aucun danger, ni à la manutention, ni à l'emploi.
- .3 Examiner et nettoyer régulièrement les filtres et les crépines pendant que la solution de nettoyage circule, et surveiller les variations de perte de charge dans les différents appareils.
- .4 Rincer et vidanger les systèmes jusqu'à ce que l'alcalinité de l'eau de rinçage soit égale à celle de l'eau d'appoint. Remplir ensuite avec de l'eau propre, traitée, pour prévenir la formation de tartre et la corrosion.
- .5 La méthode d'élimination des solutions de nettoyage doit être approuvée par les autorités compétentes.

3.5 SERVICES

- .1 Fournir un service de contrôle et de consultation techniques, pour une durée d'un (1) an après la mise en route du système de traitement. Ce service doit comprendre ce qui suit.
 - .1 Analyse initiale de l'eau à traiter et recommandations sur le traitement à effectuer.
 - .2 Aide à la mise en route du système.
 - .3 Formation du personnel d'exploitation.
 - .4 Effectuer des visites tous les 7 jours, durant les heures d'exploitation et, au besoin, jusqu'à ce que le système fonctionne normalement. Prodiger des conseils concernant la performance de celui-ci.
 - .5 Fournir du papier graphique pour les enregistreurs et des feuilles de journal d'exploitation, en quantité suffisante pour une période d'un (1) an.
 - .6 Fournir l'aide nécessaire en matière d'analyses en laboratoire et d'autres services techniques.
 - .7 Fournir des instructions écrites, claires et précises, à l'intention du personnel d'exploitation.

3.6 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR PLACE

- .1 Mise en route
 - .1 Mettre en route le système de traitement de l'eau conformément aux instructions du fabricant.
- .2 Mise en service
 - .1 Moment de la mise en service
 - .1 Après rectification des lacunes constatées lors de la mise en route.
 - .2 Après la mise en route et avant l'essai, le réglage et l'équilibrage des installations raccordées au système de traitement de l'eau.

- .2 Inspections préalables à la mise en service : les inspections doivent permettre de vérifier ce qui suit :
 - .1 la présence du matériel d'analyse, des réactifs, des produits chimiques, des fiches de procédures relatives aux analyses à effectuer, des manuels d'exploitation;
 - .2 la pertinence du journal d'exploitation;
 - .3 la date (laquelle doit être suffisamment récente) et la justesse de l'analyse de l'eau;
 - .4 la conformité de la qualité de l'eau traitée avec les exigences.
- .3 Procédure de mise en service - Systèmes hydroniques en circuit fermé
 - .1 Analyser l'eau du système.
 - .2 Établir le débit de dosage des réactifs selon un taux de perte supposé approuvé par le Représentant du Ministère.
 - .3 Consigner les types et les quantités de réactifs utilisés.
- .4 Formation
 - .1 Mettre en service le système et effectuer les analyses en présence et avec l'aide du personnel d'E&E.
- .5 Certificats
 - .1 Au terme de la période de mise en service, fournir des certificats attestant que le système a été correctement installé et que son fonctionnement est satisfaisant.
- .6 Rapports de mise en service
 - .1 Les rapports de mise en service doivent comporter un schéma du système, les résultats des essais, les certificats des essais, les résultats des analyses d'eau brute et d'eau traitée, les critères de calcul et toute autre donnée requise par le Représentant du Ministère.
- .7 Activités de mise en service pendant la période de garantie
 - .1 Vérifier périodiquement le système de traitement de l'eau et soumettre des comptes rendus écrits de ces contrôles au Représentant du Ministère.

3.7

NETTOYAGE

- .1 Effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- .2 Une fois les travaux d'installation et le contrôle de la performance terminés, évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

FIN DE LA SECTION

LISTE DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES ELECTRICAL PANELS LIST

ÉMISSION / ISSUE	
DATE:	2013-05-06
RAISON: REASON:	Pour addenda No.1 For addendum No.1

NUMÉRO / NUMBER	REVISION	DESCRIPTION
-----------------	----------	-------------

BP-25D1	1	Émis / Issued
BP-25D2	0	
BP-25D3	1	Émis / Issued
PP-25D1	0	

EMPLACEMENT: SALLE MÉCANIQUE

TENSION: 120/208

VOLTS

3 Ø 4 F.

PANNEAU NO: BP-25D1

REV.	WATTS					WATTS	REV.
	600	PROJECTEUR PIECE 221	1	20	30	2	CHAUFFE-EAU 4500
	100	PRISE UTILITEE PIECE 221	3	20	15	4	
	1000	POSTES DE TRAVAIL (4) PIECES 205, 206, 207	5	15	15	6	POSTES DE TRAVAIL (4) PIECES 226, 227 1000
	700	PRISES UTILITEES. (7) PIECES 205, 206, 207	7	15	15	8	PRISES UTILITEES (8) PIECES 226, 227 800
	1000	POSTES DE TRAVAIL (4) PIECES 208, 209, 210, 211	9	15	15	10	POSTES TRAVAIL (4) PIECES 224, 225 1000
	800	PRISES UTILITEES (8) PIECES 208, 209, 210, 211	11	15	15	12	PRISES UTILITEES (8) PIECES 224, 225 800
	750	POSTES DE TRAVAIL (3) PIECES 212, 213, 215	13	15	15	14	POSTES DE TRAVAIL (4) PIECES 222, 223 1000
	600	PRISES UTILITEES (6) PIECES 212, 213, 215	15	15	15	16	PRISE UTILITEES (8) PIECES 222, 223 800
	600	FONTAINE REFRIGEREE PIECE 201	17	20	15	18	LIBRE 1
	1400	PHOTOCOPIEUR PIECE 216	19	15	15	20	PRISES UTILITEES (4) PIECE 230 400
	650	REFRIGERATEUR PIECE 221	21	15	15	22	PRISES COMPTOIR (2) PIECE 216 300
	300	PRISES COMPTOIR (2) PIECE 221	23	20	20	24	PRISES UTILITEES (2) PIECES 204, ASC 200
	750	MICRO-ONDES PIECE 221	25	15	15	26	PRISES NETTOYAGE (4) 400
	1000	POSTES DE TRAVAIL (4) PIECE 221	27	15	15	28	LIBRE
	100	ECLAIRAGE UTA-1 PIECE 230	29	15	15	30	V-1 PIECE 230 216
	84	P1 PIECE 230	31	15	25	32	LIBRE
	864	VE-1 TOIT	33	15	15	34	LIBRE
	696	VE-3 PIECE 230	35	20	15	36	SECURITE - PORTES 1000
1	250	PRISE PIECE 220	37	20	20	38	PRISES NETTOYAGE (5) 500
1	250	PRISE PIECE 220 ESPACE	39	20	20	40	PRISE PIECE 220 250
			41		20	42	PRISE PIECE 220 250

NEUTRE

CHARGE RACCORDEE: 25910 WATTS

BARRES OMNIBUS: 225 AMP.

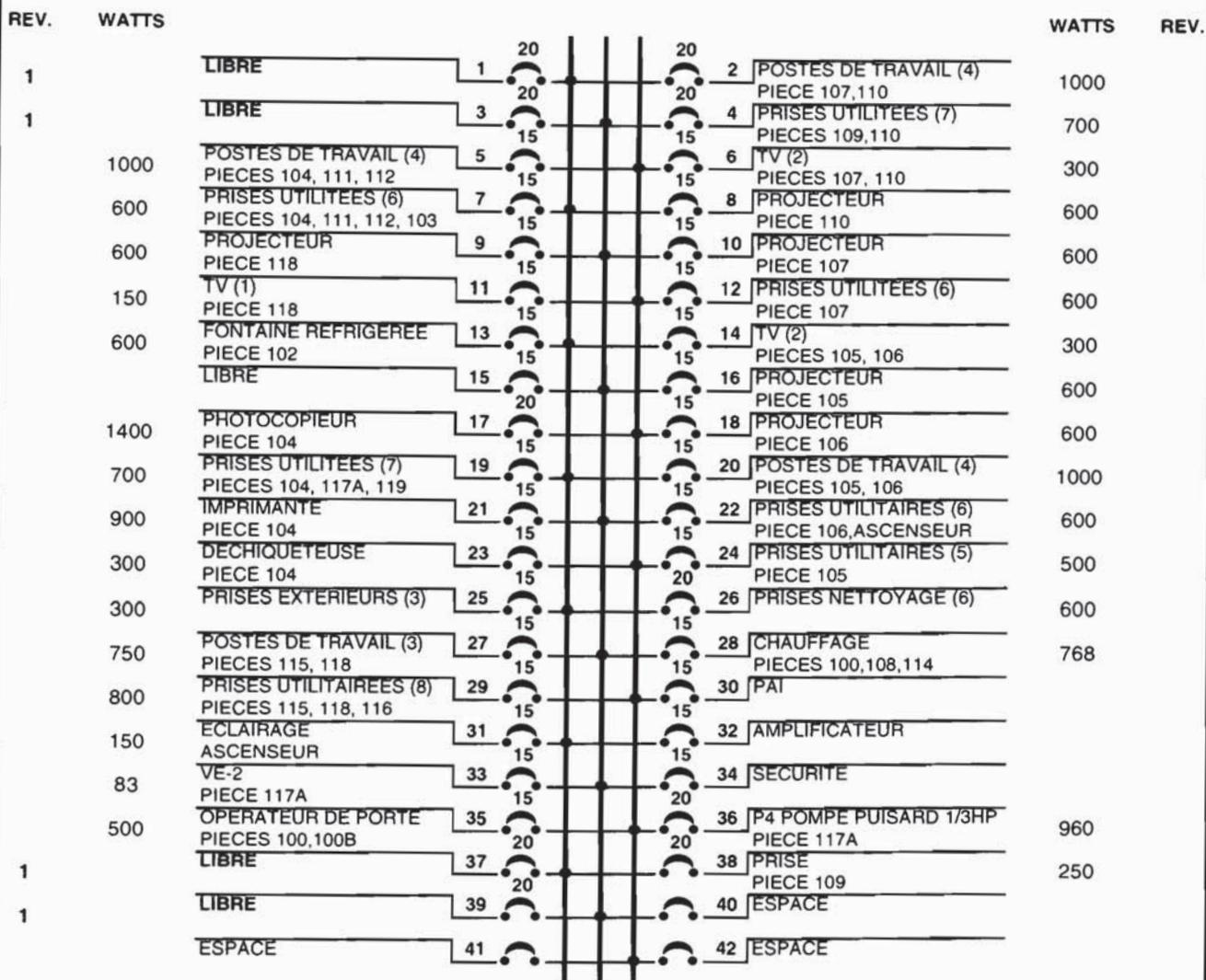
EMPLACEMENT: SALLE MÉCANIQUE

TENSION: 120/208

VOLTS

3 Ø 4 F.

PANNEAU NO: BP-25D3



NEUTRE

CHARGE RACCORDEE: 18811 WATTS

BARRES OMNIBUS: 225 AMP.

ANNEXE



Photos de l'installation existante



TPSGC – R042764.001

Bâtiment d'interventions, D-25
Établissement La Macaza

TRANSFORMATEURS SUR SOCLE, À DIÉLECTRIQUE LIQUIDE,
MOYENNE TENSION

Section 26 12 19

Page 4



